



<http://www.sud-renault-douai.com>
Tel : 38926



Confédérée.
lundi 6 juillet 2009

La CGT Confédérée et SUD appellent les salariés (ées) à une forte mobilisation les samedis 11 et 18 juillet 2009

REUNIES EN INTERSYNDICALE au local SUD ce jeudi 2 juillet 2009 à 9h30, les organisations syndicales SUD et la CGT Confédérée ont mis en commun leurs réflexions pour faire des samedis 11 et 18 juillet 2009 des journées d'action.

UN CONSTAT de SUD et de la CGT Confédérée, malgré l'accord social de crise **qui gèle complètement les différents accords de flexibilité**, la Direction Renault Douai avec l'aval donné en CE par ses partenaires sociaux a décidé de passer outre l'accord central social de crise, elle prétend que les samedis 11 et 18 juillet seraient travaillés dans le cadre d'une période haute.

POUR la CGT Confédérée et SUD, les accords de flexibilité étant gelés la direction ne peut imposer de période haute à sa guise et dont **le seul but de ces samedis travaillés est de dégonfler les compteurs de CTC**, car elle sait très bien que le temps et le sort des compteurs CTC négatifs est scellé, au plus tard 1ere quinzaine d' août tous les compteurs CTC négatifs seraient remis à Zéro. La CGT confédérée s'associant à la saisine de SUD du Tribunal de Grande Instance.

LES GRANDES MANŒUVRES DES PARTENAIRES SOCIAUX DE LA DIRECTION tout est bon pour dégonfler les compteurs CTC avant la tombée du jugement de TGI , c'est pour cela que la hiérarchie vous demande de presque tout basculer dans votre CTC tels : la 5ème semaine, des jours CTI, 6 jours de CEF malgré le gel des accords donc pas possible, sauf que les partenaires sociaux donnent leur accord y compris la CFDT qui très longtemps a fait savoir son opposition à ce que l'on touche au CEF maintenant elle est d'accord.. !

SUD et la CGT Confédérée appellent les salariés à ne pas accepter de transférer quoi que ce soit dans le Capital Temps Collectif tant que le jugement ne sera pas rendu, la date de comparution au TGI sera le 13 juillet 2009 à 14h00, l'objet étant la remise à zéro des compteurs de capital temps collectif au 31 décembre 2008 avec astreinte. Selon M OLIVE qui affirme lors des rencontres du personnel que les compteurs ne seraient pas remis à zéro, ce n'est ni la première fois et encore moins la dernière qu'il ment effrontément aux salariés (ées), se croirait il au dessus des lois ? peut être que l'astreinte qui lui sera affligé par le TGI de Douai le fera réfléchir pour du bon à ses propos.

AOÛT 2009 le fractionnement des congés est orchestré par la Direction avec une fois de plus l'aval de ses partenaires sociaux, ils sont d'accord pour 10 jours de congés et 10 jours de chômage partiel et pour qu'aucune contrepartie en jours ne soit versée, alors que l'article L 3141-19 du code du travail précise que :

Article L3141-19

Lorsque le congé est fractionné, la fraction d'au moins douze jours ouvrables continus est attribuée pendant la période du 1er mai au 31 octobre de chaque année.

Les jours restant dus peuvent être accordés en une ou plusieurs fois en dehors de cette période.

Il est attribué deux jours ouvrables de congé supplémentaire lorsque le nombre de jours de congé pris en dehors de cette période est au moins égal à six et un seul lorsque ce nombre est compris entre trois et cinq jours. Les jours de congé principal dus en plus de vingt-quatre jours ouvrables ne sont pas pris en compte pour l'ouverture du droit à ce supplément. Des dérogations peuvent être apportées aux dispositions du présent article, soit après accord individuel du salarié, soit par convention ou accord d'entreprise ou d'établissement.

La jurisprudence : le droit aux jours de congés supplémentaires qui naît du seul fait du fractionnement est acquis, sauf clauses dérogatoires, et même lorsque l'entreprise fait bénéficier ses salariés d'un congé conventionnel plus long que le congé légal (cassation sociale du 3 décembre 1981)

LA CGT Confédérée et SUD utiliseront tous les moyens juridiques pour qu'une fois de plus la loi soit appliquée. **NE SENEZ PAS DE RENONCIATION INDIVIDUELLE AUX JOURS DE FRACTIONNEMENT QUI VOUS SONT DUS.**

NOS REVENDICATIONS

☞ **POUR LA REMISE A ZERO DE NOS COMPTEURS COLLECTIFS AU 31 DECEMBRE 2008**

☞ **POUR LE RESPECT DES SALARIES (EES) ET L'ARRET DU FLICAGE POUR LES MALADES**

☞ **POUR QUE LE GEL DES ACCORDS SOIT RESPECTE CONFORMEMENT A L'ACCORD SOCIAL DE CRISE (signé par toutes les organisations syndicales sauf par SUD et La CGT Confédérée).**

☞ **POUR QUE LES JOURS DE FRACTIONNEMENT SOIENT ACQUIS (COMME A SEVELNORD ou TOYOTA)**

LES SYNDICATS La CGT Confédérée et SUD vous appellent à débrayer massivement les 11 et 18 juillet 2009 1 heure minimum ou toute la journée, ensemble faisons leur voir que l'on ne peut pas prendre les salariés pour des idiots, par contre, nous appelons les travailleurs (euses) à adhérer à de véritables syndicats.

En cas de problèmes, les syndicats SUD ☎ 38926

et La CGT Confédérée ☎ 0661004098 se tiennent à votre disposition